

REGLEMENT PARTICULIER DE LA RANDONNEE MOTO SUR ROUTE DU 19 JUIN

Le 19 juin 2010 la section moto de creuse oxygène organise une randonnée moto sur route.

Cette randonnée appelée rando des routards est ouverte aux motos de route.

Les véhicules devront être homologués, immatriculés, assurés et conformes au code de la route.

PARCOURS :

263 Kms seront à effectuer sur la journée, ponctués de pauses photos et café.

Un arrêt sera observé autour de midi pour prendre le repas.

Aucun alcool ne sera distribué lors de ce repas.

CONTROLE ADMINISTRATIF :

Tous les concurrents devront se présenter au contrôle administratif munis des papiers réglementaires, à partir de 8 h 30, pour un départ à 9h30.

Tout concurrent se trouvant dans l'incapacité de montrer les pièces administratives demandées se verra refuser le départ.

AIRE DE RASSEMBLEMENT POUR LE DEPART DE LA RANDONNEE :

Au siège du club Creuse-Oxygene rue Paul Louis Grenier (I.R.F.J.S)

Départ encadré, par groupe de 10, à 9h30 et retour vers 18 heures.

DROITS D'ENGAGEMENT :

Plusieurs formules sont proposées.

Formule randonnée avec repas de midi uniquement : 35 €

Formule randonnée avec repas de midi et repas du soir : 50 €

Les chèques devront être émis à l'ordre de Creuse Oxygène à envoyer avec le bulletin d'inscription, à l'adresse ci-dessous.

Creuse oxygène rue Paul Louis Grenier 23000 GUERET.

Les participants devront s'inscrire au plus tard le vendredi 11 juin 2010.

Renseignements complémentaires : 05.55.61.97.90 – 06.87.51.95.23

e.mail contact@creuse-oxygene.com ou p.virlon@aliceadsl.fr

REPAS :

Le repas de midi se déroulera à Vauveix, et celui du soir à St Vaury